



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Flandres

Savez-vous que votre bilan santé est offert ?



**Un examen de
prévention santé
100% pris en
charge par
l'Assurance Maladie**

Faites un point complet
sur votre santé.

Pourquoi réaliser un bilan de santé ?

**Un examen complet,
personnalisé en fonction
de votre âge, de votre sexe,
de vos facteurs de risques
et de votre suivi médical.**

**Une équipe de
professionnels à votre
écoute.**

**Accompagnement
pour mieux
comprendre vos
droits en santé.**

**Pour tous les assurés
du régime général à
partir de 16 ans.**

Vous pouvez réaliser votre examen à la CPAM des Flandres



**2 rue de la Batellerie, 59140 Dunkerque
6 rue des Nieulles, 59280 Armentières
35 rue Descartes, 62100 Calais**

Comment se déroule votre examen ?



1. Accueil & Entretien

Prise en charge administrative et informations sur vos droits et vos parcours complémentaires possibles.



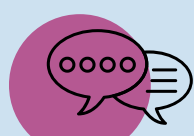
2. Examens personnalisés avec une infirmière

Taille, poids, tension, prise de sang, audition, vision, test de souffle, électrocardiogramme, éducation en santé,...



3. Examen dentaire et conseils

Vérification de votre santé bucco-dentaire.



4. Consultation et entretien médical

Examen clinique complet, vaccination de rattrapage, frottis si nécessaire, dépistage organisé du cancer (col de l'utérus, sein, colorectal)



5. Si besoin... au sein de votre CPAM

Psychologue, tabacologue, mission et accompagnement santé, atelier collectif, etc.

Pourquoi venir dans votre Centre Examen Santé ?

Selon vos besoins, vous pouvez bénéficier de :

Examen de Prévention en Santé (EPS)

Un bilan complet pour
faire le point
sur votre santé.

Entretien Individuel en Prévention (EIP)

Échange sur des
thèmes de santé
(tabac, alcool,
cannabis, nutrition, vie
affective et sexuelle,
dépistages...)

Mon Bilan Prévention (MBP) :

Un examen proposé à 4
périodes clés de la vie
(18-25 ans, 45-50 ans,
60-65 ans et 70-75 ans)

Comment prendre rendez-vous ?

- Sur Doctolib : Scannez le QR Code.

- Dunkerque 03 28 26 39 49 cesdesflandres.cpam-flandres@assurance-maladie.fr
- Armentières 03 20 44 38 90 cesarmentieres.cpam-flandres@assurance-maladie.fr
- Calais 03 28 26 38 85 cescalais.cpam-flandres@assurance-maladie.fr

Auprès d'un conseiller : Sur place à l'accueil

